

Délibération n°2018.00020

Motion de soutien aux victimes de la répression des manifestations palestiniennes du 30 mars 2018

Séance du 10 avril 2018

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 24

absents représentés : 7

absents non représentés : 2

L'an deux mille dix-huit, le 10 avril, le Conseil municipal, dûment convoqué le 04 avril, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, Mme Adeline TEULALE, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, M. Laurent PRUGNEAU, Mme Isabelle PEREIRA, Mme Patricia AMICO

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Dominique DUIGOU donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Jacques DURIN, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à Mme Isabelle PEREIRA

ABSENTS NON REPRESENTÉS :

Mme Dominique MANIERE, M. Lyazid AMRANE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Louise DELABY

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2018.00020

Motion de soutien aux victimes de la répression des manifestations palestiniennes du 30 mars 2018

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire,

Considérant l'engagement de la ville de Mitry-Mory, depuis plusieurs années, dans des actions de coopération internationale destinées à promouvoir le solidarité internationale, la défense des droits de l'Homme, la justice économique et sociale, le droit à l'autodétermination des peuples et une paix juste et durable dans le monde,

Considérant le protocole d'amitié signé à cet effet avec le camp de réfugiés palestiniens de Nahr-el-Bared au Liban,

Considérant l'adhésion de l'Etat d'Israël au Pacte international relatif aux droits civils et politiques de l'ONU qui affirme notamment le droit des peuples à disposer d'eux même en son article premier, l'interdiction de la détention arbitraire en son article 9, le droit à la liberté d'expression en son article 19, et le droit de réunion pacifique en son article 21,

Considérant la résolution 478 du Conseil de sécurité des Nations Unies déclarant nulle et non avenue la revendication de Jérusalem comme capitale par l'Etat d'Israël,

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	25 dont 6 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONToux, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENTIONS : (Ne prend pas part au vote)	6 dont 1 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Madame Isabelle PEREIRA, Madame Patricia AMICO

DEMANDE l'arrêt immédiat des massacres commis par l'armée israélienne à l'encontre des manifestants palestiniens pacifiquement rassemblés dans le cadre de ladite « Marche du retour »

DEMANDE l'ouverture d'une enquête internationale permettant d'identifier les responsables des crimes commis le 30 mars 2018 et suivants et d'en obtenir le jugement dans le respect des règles du droit international et devant ses juridictions

DEMANDE le déploiement des forces de maintien de la paix de l'ONU afin de garantir la sécurité des populations civiles dans les territoires de la bande de Gaza

DEMANDE la reconnaissance de l'Etat indépendant de Palestine avec pour capitale Jérusalem est

DEMANDE qu'il soit mis un terme au blocus israélo-égyptien imposé à la bande de Gaza au mépris de la dignité et des droits humains de ses habitants

DENONCE la reconnaissance unilatérale de Jérusalem comme capitale de l'Etat d'Israël par les Etats-Unis en violation de la résolution 478 du Conseil des Nations Unies

DENONCE le déménagement de l'ambassade américaine de Tel-Aviv dans la ville de Jérusalem

SALUE les citoyens israéliens et organisations israéliennes qui militent et s'expriment en faveur de la paix et de la reconnaissance des droits de leurs frères palestiniens

Et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.